

**Changements apportés par la nouvelle
Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale**

Ancienne directive 2006	Nouvelle directive 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Énoncés trop généraux et sujets à interprétations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncés identifiant clairement les exigences, et conformes aux bonnes pratiques de sécurité de l'information
<ul style="list-style-type: none"> • Non alignée sur le champ d'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Alignée sur le champ d'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> • Édicte des obligations ainsi que des rôles et des responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Édicte des obligations. Les rôles et responsabilités sont intégrés dans le cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information
<ul style="list-style-type: none"> • Limite la gestion des risques à l'échelle d'un organisme public 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaure une gestion des risques tenant compte des risques ayant un impact à l'échelle gouvernementale
<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un processus gouvernemental formel de gestion des incidents • Les incidents sont déclarés au Centre de services partagés du Québec (CERT/AQ) sur une base volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaure un processus formel de coordination et de concertation, advenant un incident ayant un impact à l'échelle gouvernementale • Instaure la déclaration obligatoire des incidents à portée gouvernementale
<ul style="list-style-type: none"> • Exige la désignation d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Exige la désignation d'un responsable organisationnel de la sécurité de l'information (ROSI), lequel doit être de niveau cadre
<ul style="list-style-type: none"> • Est appuyée par une approche stratégique 2005-2009, limitée à la définition de grands axes d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Est appuyée par une approche stratégique triennale, basée sur les bilans gouvernementaux et les tendances de l'heure en sécurité de l'information, et définissant les objectifs et les indicateurs de performance